



Avis d'appel à projets n°2017-01- RESIDENCE AUTONOMIE

ANNEXE 2

**CRITERES DE SELECTION**

---

## Création de résidences-autonomie réparties sur le département des Landes

### CRITERES DE SELECTION ET MODALITES D'EVALUATION

Critères		Cotation de 0 à 4	Coefficient de pondération	Total note pondéré
<b>Capacité à mettre en œuvre le projet</b>	Expérience dans la gestion d'un établissement ou service social ou médico-social	/4	3	/12
	Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre.	/4	3	/12
	Coopération avec les secteurs sanitaire, médico-social et social (EHPAD, SAD, SSIAD...), les instances de coordination locale	/4	4	/16
<b>Localisation et qualité du projet architectural</b>	Disponibilité du foncier, accessibilité géographique, insertion dans la cité	/4	4	/16
	Qualité du projet architectural	/4	5	/20
	Intégration de la domotique et des nouvelles technologies	/4	3	/12
<b>Qualité du projet</b>	Mise en place des outils de la loi du 2 janvier 2002	/4	3	/12
	Garantie des droits des usagers	/4	4	/16
	Respect de la bientraitance et plus généralement prise en compte des différentes recommandations de bonnes pratiques professionnelles	/4	4	/16
	Respect des prestations minimales	/4	4	/16
	Contenu et modalités des actions de prévention de la perte d'autonomie	/4	5	/20
	Projet social : composition de l'équipe, caractère pluri disciplinaire, adéquation des compétences, plan de formation du personnel, analyse des pratiques	/4	5	/20
<b>Eléments financiers</b>	Pertinence des coûts d'investissement, du plan de financement et impact	/4	4	/16
	Cohérence et viabilité du budget prévisionnel. Sincérité budgétaire et respect du coût moyen par place	/4	5	/20
	Recherche de mutualisation	/4	3	/12
<b>TOTAL</b>				<b>/236</b>

